



ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

## Et voici le N°1 !

Parmi les objectifs qui ont été fixés par l'Assemblée Générale de l'association en novembre dernier, figure le point suivant : « *communiquer davantage avec nos membres* ».

Une bonne façon de communiquer est de transmettre le plus régulièrement possible une « feuille de liaison ». C'est précisément l'édition d'un bulletin, petit journal interne destiné à nos membres, qui a été décidée par le Conseil d'Administration le 13 décembre 2003. Ce document vient de voir le jour et vous l'avez sous les yeux. Il est le N° 1 d'une série que nous espérons longue et à qui nous souhaitons de susciter l'intérêt comme de consolider la solidarité de nos membres. Je voudrais, à l'occasion de cette première sortie, remercier ceux qui ont collaboré à sa rédaction ainsi qu'à sa réalisation et les encourager à persévérer. Le challenge est de taille !

Cette publication doit notamment informer sur nos actions et démarches et documenter sur l'un ou l'autre sujet en relation avec la mobilité lente, le balisage, la réglementation ou encore la défense des sentiers et chemins. Inutile de préciser que toute collaboration est bienvenue. Nous recevons volontiers des témoignages à propos de problèmes résolus, des renseignements relatifs à des initiatives locales ou des explications se rapportant à l'un ou l'autre sujet (juridique par exemple) émanant d'un spécialiste comme il doit s'en trouver parmi

nos membres.

En faisant paraître ce journal, notre souci est bien entendu de garder le contact avec vous, chers membres, car, il faut le dire, nous avons besoin de vous. Si nous voulons être efficaces, nous devons pouvoir nous appuyer sur des membres actifs qui sont attentifs à tout événement ou problème touchant la petite voirie et la mobilité lente. Participation et collaboration ne doivent pas être de vains mots au sein de ITINÉRAIRES WALLONIE. Par ailleurs, rappelons-nous que la représentativité de notre association dépend de son importance. Aussi, au moment du renouvellement de la cotisation, que chacun veuille bien refaire le geste attendu d'adhésion en versant les vingt euros annuels. Mais nous devons grandir encore et à cette fin, n'hésitez pas de parler de nous dans le cercle de vos amis et relations. Nombreaux sont ceux qui, s'ils nous connaissaient, nous et nos objectifs, ne manqueraient pas de nous rejoindre.

Il faut que, de plus en plus, le nom ITINÉRAIRES WALLONIE soit associé à la défense des chemins. Ainsi, nous pouvons être cités lors d'échanges et commentaires sur un problème touchant un chemin. En cas de menace sur un sentier, nos membres devraient être les premiers sur la brèche pour sensibiliser les habitants concernés et susciter des actions comme péti-

tion ou participation à enquête. S'impliquer directement dans ces démarches est un plus à ne pas négliger.

Chers membres, vous avez raison de croire qu'ensemble, nous pouvons réaliser progressivement nos objectifs de défense de la petite voirie. Notre espérance est grande et notre motivation réelle. Nous comptons sur votre collaboration et, vous faisant confiance, nous vous remercions pour votre engagement.

Philippe Gervais



# Alerte...

Le monde de la randonnée pédestre, cycliste et équestre est en effervescence, en état d'alerte. C'est la mobilisation générale ! C'est que les possibilités de balades en forêt sont compromises de par la volonté du ministre José HAPPART qui va soumettre au parlement wallon un projet de décret renouvelant le code forestier. Dans cette législation figure un chapitre traitant de la circulation en forêt et l'on peut lire :

**Article 20** : L'accès des piétons est interdit en dehors des routes, chemins et sentiers balisés ainsi qu'en dehors des aires publiques balisées.

L'accès des piétons aux sentiers et aux aires non visés à l'alinéa 1<sup>er</sup> peut être autorisé de manière exceptionnelle et temporaire par l'agent forestier désigné comme tel par le Gouvernement, pour des raisons médicales, pédagogiques, scientifiques, culturelles ou de conservation de la nature.

Il apparaît ainsi clairement que le ministre n'entend plus voir de piétons sur les sentiers non balisés de nos forêts. D'autres restrictions concernent aussi les cyclistes et

cavaliers. C'est donc un fameux retour en arrière et les associations groupant marcheurs, randonneurs cyclistes et équestres se mobilisent pour faire barrage à cette loi qu'il faut bien qualifier de funeste.

ITINERAIRES WALLONIE est également sur la brèche et nous réunissons le 3 avril un Conseil d'administration spécial au cours duquel nous élaborerons une action devant empêcher le projet de passer le cap du parlement. Nous sommes évidemment d'autant plus attentifs à ce qui relève de la circulation en forêt, que nous avons collaboré en 1996 à la mise au point des arrêtés d'application du décret du ministre LUTGEN. Nous n'entendons pas voir détricoter maintenant ce que nous avons laborieusement tricoté à l'époque.

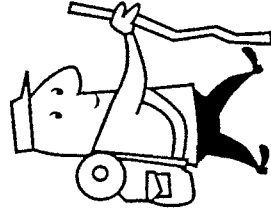
Sans doute Monsieur HAPPART a-t-il des raisons de vouloir du changement, il cite notamment une gestion nouvelle de la forêt dans la perspective du développement durable. Nous ne contestons d'ailleurs pas tous les aspects du projet mais nous estimons qu'il n'y a pas de justification à une me-

sure extrême comme celle annoncée. Par ailleurs, nous regrettons vivement que ce texte n'ait pas été élaboré dans la concertation avec les utilisateurs et gestionnaires qui sont précisément regroupés au sein des commissions de massifs.

Alors, chers membres, vous êtes concernés par le projet et nous vous invitons à agir pour qu'en semble, nous puissions éviter la catastrophe. Interpellez les parlementaires wallons de votre région au moyen de notes et courrier leur demandant de voter contre le projet. Vous pouvez vous procurer noms et adresses des parlementaires sur le site « [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be) ».

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation. Nous espérons pouvoir vous donner de bonnes nouvelles car le branle-bas de combat que connaît le monde associatif attaché aux balades en forêt devrait pouvoir faire obstacle aux mesures restrictives de Monsieur HAPPART.

Philippe Gervais



# Vœux...

Début janvier, j'ai reçu les bons vœux du Ministre Régional de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, Monsieur Michel FORET. Des vœux en janvier, rien d'étonnant ! Par contre, recevoir les vœux d'un ministre.... C'est que je suis dans les bien placés, me direz-vous. Que non ! Pas d'illusion.... Mon nom figure simplement dans la « banque de données » que chaque personne organisée possède sur son ordinateur et que le ministre a constituée en y mentionnant notamment ses correspondants. Pour ce qui est d'être correspondant du ministère de l'Environnement, c'est vrai que j'en suis, encore que l'appellation « correspondant » implique l'échange de courrier. Et pour ce qui est d'échange, c'est plutôt un trafic à sens unique....

Depuis quelque temps, au nom de ITINERAIRES WALLONIE, j'alerte le ministre à propos des problèmes relatifs à la mobilité lente et à la défense des sentiers et chemins. Je le questionne aussi sur ses intentions concernant l'élabo-ration de critères à considérer dans le cadre du déclassement d'un chemin. Dans un premier temps, ce fut le Cabinet qui, après une écoute attentive, reconnais-

sait l'utilité de prendre des dispositions. Puis, plus rien ! Les rappels demeurent sans suite, les simples accusés de réception étant sans doute jugés superfétatoires.

Pour en revenir aux vœux de Monsieur FORET, je les ai bien évidemment appréciés. Un passage de son texte m'a même fait réagir. Je cite : « *La lumière inutile que nous éteignons, le robinet que l'on empêche de couler, le kilomètre que nous faisons à pied ou à bicyclette plutôt qu'en voiture, les déchets que nous trions ... sont autant de gestes que nous accomplissons pour mieux vivre dans nos villes et dans nos terroirs* ». Si l'on adhère à la position ainsi exprimée, on n'imagine cependant pas que c'est le long des grands-routes que le ministre nous propose de circuler à pied ou à vélo. Nous disposons pour ce faire d'un réseau de petite voirie qui fait la richesse de la Wallonie. On peut dès lors supposer que le ministre est attentif à maintenir ce réseau, à le protéger même. Logique, diriez-vous. Pas tellement évident, dirai-je, puisque Monsieur FORET reste sourd à nos démarches visant précisément la sauvegarde des sentiers et chemins. Vous avez dit cohérence ?

Mais soyons patients. D'ici peu, nous allons questionner officiellement les candidats aux prochaines élections à propos de leurs orientations et leurs intentions en matière de petite voirie. Il

serait étonnant que le black-out subsiste car nos excellences ont besoin de nos suffrages pour rester opérationnelles après le scrutin. Nous ne manquerons pas de vous informer sur ce qui nous sera communiqué, pour que vous puissiez tenir compte des intentions des uns et des autres en vue du choix que vous concrétiserez dans l'isolement.

### APRES-MIDI ACADEMIQUE

« **QUEL AVENIR, QUELLE POLITIQUE POUR NOTRE RESEAU DE PETITES VOIES VERTES, SENTIERS ET CHEMINS ?** »

Le mardi 17 février, une après-midi académique a été tenue à Bierges. Son objet était le réseau de petites voies vertes, les sentiers et les chemins.

Organisée par le Centre culturel du Brabant wallon, Monsieur Jacques Benthuyts et Madame Françoise Marmann, elle a réuni à sa table des orateurs du monde politique et fut rehaussée par la présence de SAR le Prince Laurent. Plus de cinq cent personnes, parmi eux Itinéraires Wallonie, ont manifesté par leur présence, l'intérêt qu'ils portent à cette question.

En titre d'intervenant, je citerai la DGPL, direction générale des pouvoirs locaux, en la personne de sa directrice Madame Annie Vanboterdal la Direction de la Mobilité et de la Politique foncière en la personne de Monsieur Van der Merschen le MET, Direction générale des Autoroutes et des Routes en la personne de Monsieur Michel Herfurth

la députation permanente de la province du Brabant wallon en la personne de Messieurs Jean-Marie Flahaut et Baudouin le Hardy de Beaulieu le ministère de l'Aménagement du Territoire de l'urbanisme et de l'Environnement en la personne du Ministre Michel Foret.

le ministère de l'Economie, des Technologies nouvelles et du Tourisme en la personne de Madame Legrand

la commune de Villers-la Ville en la personne du Bourgmestre Michel Mathy

Si une réunion n'est en définitive qu'un ensemble de paroles, nous pouvons toutefois nous réjouir de cette participation publique et officielle, témoin de l'importance acquise par la cause des chemins verts.

Entendre un responsable dire qu'un chemin n'est pas une autoroute pour piétons et que marcher sous la pluie dans un chemin boueux a aussi son charme, est un gage de bonne intégration du

contenu du message que nous souhaitons transmettre.

Nous soulignerons donc comme fait positif, cette prise de position publique en faveur des chemins mais nous resterons vigilants pour qu'elle soit suivie d'actions concrètes.

Michel Dussart  
pour Itinéraires Wallonie

## Le Ravel 2 : état des lieux de Namur à Anhée

Au cours des années nonante, le MET a décidé de créer le Ravel afin d'aménager un réseau cyclable en utilisant les anciennes voies ferrées désaffectées et les chemins de halage. Cette initiative fut relativement bien accueillie par les adeptes de la petite reine même si dans certaines régions une certaine réticence a été constatée. Il faut aussi évoquer, qu'à l'époque, le réseau cyclable de Wallonie était très spartiate et la réalisation d'un maillage complet était un projet qui a apporté une réponse pertinente à une réelle demande.

Aujourd'hui, malheureusement, le projet RAVeL a pris du plomb

dans l'aile, faute de moyens suffisants mis à la disposition du MET. Pourtant le gouvernement prône une politique de développement durable, il voudrait privilégier le trafic lent et le transport en commun. Néanmoins, il faut reconnaître que la réalité est tout autre.

Le RAVEl entre Namur et Anhée est très loin de répondre aux attentes des adeptes du VTT et les cyclistes. Dernièrement, j'ai enfourché mon VTT afin de découvrir dans son intégralité ce fameux tronçon et je dois reconnaître que ma déception fut paroxystique. Les premiers tronçons à hauteur du parc de la Plante sont correctement revêtus d'un tarmac d'une qualité moyenne. Arrivé à hauteur du carrefour de La Pairelle, le chemin se rétrécit et le Ravel emprunte un trottoir étroit où il est très dangereux de se croiser. Manifestement, un élargissement a été prévu puisque que d'énormes blocs de pierres ont été apposés contre les berges mais aucun revêtement n'a été appliqué.

Quelques centaines de mètres plus loin, le chemin de halage qui fait office de RAVEl est composé de grosses dalles disjointes présentant un danger réel pour la circulation des vélos. A ce niveau, il n'existe toujours aucune indication mentionnant l'existence du réseau. Seul un laconique panneau bleu avertit l'utilisateur en précisant que la zone est réservée aux cyclistes et piétons. Au pas-

sage, il est possible d'admirer de superbes demeures tels que le château de Fooz, le château de Dave. Ce tronçon est aussi redhibitoire en raison de sa fréquentation car beaucoup de piétons et de cyclistes l'emprunte et la cohabitation n'est pas toujours harmonieuse. Il serait souhaitable de régler la circulation de chacun des usagers sur une seule partie.

A hauteur de Profonderville, la piste s'élargit et les utilisateurs peuvent emprunter un large trottoir. Ensuite, l'itinéraire bifurque sur la gauche pour continuer à longer la Meuse. Le revêtement se dégrade aussi et les trous deviennent importants. A la sortie de la localité, le RAVEl longe en site propre la grand-route pour aboutir à l'écluse de Rouillon. De cet endroit jusqu'à la société Basbaras, le revêtement est assez bon et la fréquentation des usagers diminue. Au-delà, la situation se détériore franchement et le chemin devient apocalyptique. Même avec un VTT d'une très bonne qualité et des pneus pas trop gonflés, il est impossible de rester assis sur la selle tant les secousses sont violentes en raison des pavés qui ont été très mal posés. Je n'ose imaginer ce qu'il me serait advenu si j'avais prit mon vélo de course ! Je pense que j'aurais rebrousser chemin et je n'aurais plus jamais fréquenté le RAVEl.

Après le pont d'Annevoie, le che-

min est couvert de sable et la progression devient franchement beaucoup plus agréable. A la sortie du village, le cauchemar de la voie chaotique revient réalité. Le chemin se transforme en sentier très étroit jonché de pierres dangereuses. Malgré ma vitesse très réduite et une attention redoublée, je ne peux éviter la chute !!! A ce moment, j'imagine la réaction d'un visiteur étranger à qui on aurait conseillé d'utiliser le RAVEl en Belgique. Je pense qu'il retournerait immédiatement dans son pays en maudissant notre patrie pour un bon bout de temps.

Après ce passage impossible, un chemin de terre plus accessible se dessine pour donner accès à une voie goudronnée. Au sortir de ce chemin, après l'écluse, je découvre de nouveau la joie des pavés disjoints. Mes bras tremblent comme ils ne l'ont jamais fait, ma selle devient un accessoire complètement superfétatoire et les secousses m'empêchent de contrôler ma direction. Un sentiment de révolte m'envahit alors car j'estime qu'il n'est pas concevable d'aiguiller des cyclistes sur des chemins aussi dégradés.

Arrivé à Anhée, je m'arrête sous le pont en me disant une seule chose : « Plus jamais cela ». Par conséquent, j'ai effectué le trajet retour sur la route nationale afin d'éviter tous ces déboires.

En conclusion, il est impératif et urgent que le MET aménage réellement ce tronçon sans quoi la majorité des cyclistes risque de ne jamais plus utiliser cette piste, digne d'une autre époque. Comparé au budget des routes réservées aux automobiles, le budget RAVEl est une goutte d'eau dans la mer. Si la mobilité alternative intéresse vraiment nos politiciens, il faudrait un geste fort de la part du Ministre des transports pour augmenter drastiquement le budget RAVEl afin de créer un réseau cyclable agréable à utiliser et suffisamment sécurisé.

### Coordonnées Itinéraire Wallonie

#### Secrétariat :

Porte de l'Ardenne E411—5564 WANLIN

Tel : 082/66.77.12

#### Siège social :

Rue de Caraute, 108—1410 WATERLOO

Tel : 02/354.90.60